

POPULATION

Bilan démographique 2009 : Une proportion record de naissances hors mariage en Poitou-Charentes

Au premier janvier 2010, 1 774 000 personnes vivent en Poitou-Charentes. Depuis 1999, la population picto-charentaise augmente légèrement plus vite que la moyenne nationale, +0,72 % contre +0,65 %. Cette augmentation est due essentiellement à l'afflux de nouveaux arrivants, le nombre de naissances compensant tout juste le nombre grandissant de décès. La région Poitou-Charentes détient le record métropolitain du taux de naissances hors mariage. Le nombre d'unions progresse grâce aux Pacs.

Au 1^{er} janvier 2010, la population du Poitou-Charentes est estimée à 1 774 000 habitants, ce qui place la région au 15^e rang métropolitain.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la population a augmenté de 134 000 personnes, ce qui représente un peu plus de 10 000 nouveaux habitants chaque année. L'augmentation annuelle moyenne de 0,72 % est supérieure à l'évolution métropolitaine (+0,65 %). Le nombre de naissances compense tout juste le nombre de décès et l'augmentation de population est due à l'afflux de nouveaux arrivants (*illustration 1*).

Entre 1999 et 2009, le taux d'évolution du département de la Charente (+0,37 %) est nettement inférieur au taux métropolitain. Les évolutions dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne sont très proches du niveau métropolitain (+0,64 % et +0,68 %). La Charente-Maritime, département le plus peuplé, progresse le plus (+1,03 % par an). Son augmentation de population est entièrement due à l'arrivée de nouveaux habitants, la Charente-Maritime étant le seul département de Poitou-Charentes où le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances.

Évolution de la population entre 1999 et 2009 (*illustration 1*)

	2009 (p)	2008	1999	Évolution annuelle moyenne 1999-2009
Charente	352 800	351 581	339 828	0,37 %
Charente-Maritime	616 600	611 714	556 419	1,03 %
Deux-Sèvres	367 200	365 059	344 486	0,05 %
Vienne	426 900	424 354	399 002	0,68 %
Poitou-Charentes	1 763 500	1 752 708	1 639 735	0,72 %
France métropolitaine	62 474 000	62 134 963	58 496 613	0,67 %

Source : Insee (Recensement de la population, estimations provisoires de populations pour 2009)

Une région de plus en plus âgée

L'âge moyen en Poitou-Charentes est de 42,1 ans en 2008, contre 40,6 ans en 1999. La région se classe ainsi au quatrième rang des régions françaises les plus âgées. Seules les régions Limousin, avec un âge moyen atteignant 43,9 ans, Corse et Auvergne (toutes deux à 42,4 ans), sont plus âgées. Les régions les plus jeunes sont l'Île-de-France et le Nord - Pas-de-Calais, avec seulement 36,8 et 37,5 ans. L'âge moyen a crû dans toutes les régions françaises et atteint 40,3 ans sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Le département le plus âgé de la région est la Charente-Maritime (avec 43,2 ans d'âge moyen). La Vienne est le département le plus jeune de la région, mais ses 40,3 ans de moyenne d'âge ne le classe qu'au 45^e rang des départements métropolitains les plus jeunes.

Les personnes de 60 ans et plus représentent 26,3 % de la population de Poitou-Charentes, une part légèrement plus élevée qu'en 1999 (25,9 %). La part des jeunes de moins de 20 ans demeure stable dans la région, avec 22,6 % en 2008 (illustration 2). Les habitants de 60 ans et plus représentent 28,5 % de la population de Charente-Maritime contre seulement 23,4 % dans la Vienne.

De plus en plus de centenaires

La région Poitou-Charentes comptait 554 personnes de 100 ans et plus en 2007 : 488 femmes et seulement 66 hommes. 93 % de ces personnes ont entre 100 et 104 ans. Seule une quarantaine de personnes dépassent 105 ans. Près de 40 % des personnes de 100 ans et plus vivent encore à domicile, les autres vivant en établissements spécialisés. En 1999, la région ne comptait que 374 centenaires.

Un peu moins de naissances en 2009

18 727 bébés ont vu le jour en Poitou-Charentes en 2009, soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2008. En

France métropolitaine, le nombre de naissances n'a baissé que de 0,3 %. Cet affaiblissement régional est dû aux baisses de la natalité en Charente (-7,0 %) et en Deux-Sèvres (-4,0 %). Entre 2007 et 2008, les Deux-Sèvres avaient pourtant enregistré la plus forte progression des naissances (+7,3 %) (illustration 3).

La Charente est le seul département de la région à enregistrer moins de naissances en 2009 qu'en 1999 (-4,6 %), tandis que la Vienne compte 9,1 % de naissances de plus qu'en 1999.

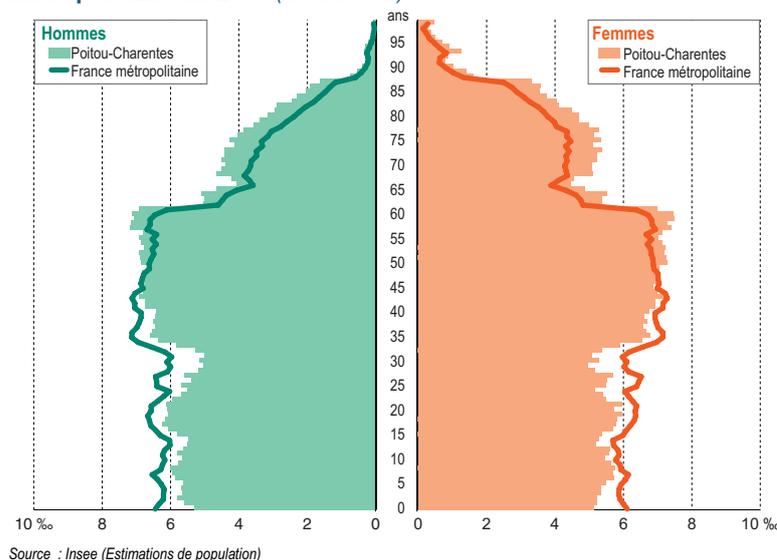
Pour l'année 2008, le taux de natalité du Poitou-Charentes s'élève à 10,5 ‰,

soit le quatrième taux le plus faible de France. Le taux de natalité varie dans la région entre 9,7 ‰ en Charente-Maritime et 11,2 ‰ dans la Vienne. Au niveau national, le taux s'établit à 12,8 ‰.

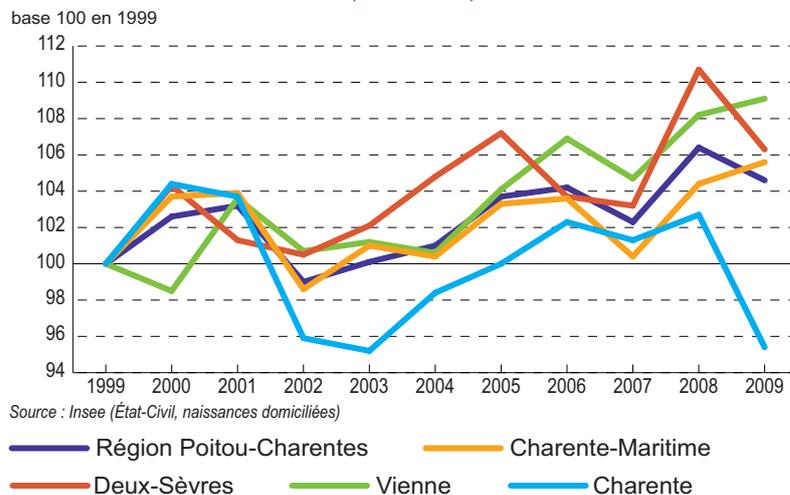
Les Picto-charentaises parmi les moins fécondes

L'indicateur conjoncturel de fécondité en Poitou-Charentes demeure inférieur à celui de la France : 1,86 enfant par femme en 2007 contre 1,96 en métropole. Il est le plus faible dans la Vienne, avec 1,76 enfant par femme. Dans la région, seules les Deux-Sèvres dépassent le taux métropolitain, avec 1,98 enfant par femme. Le Poitou-

Pyramide des âges du Poitou-Charentes et de la France métropolitaine en 2008 (illustration 2)



Évolution des naissances (illustration 3)



Charentes se situe au 8^e rang des régions les moins fécondes.

Entre 15 et 24 ans, l'indicateur conjoncturel de fécondité en Poitou-Charentes s'établit à 0,31 enfant par femme, comme au niveau national. Il atteint son maximum entre 25 et 34 ans mais il se situe en retrait du niveau national : 1,25 enfant par femme contre 1,28. C'est surtout entre 35 et 49 ans que l'indicateur apparaît plus faible : 0,29 enfant par femme contre 0,38 nationalement. Alors que le nombre d'enfants par femme entre 35 et 49 ans augmente régulièrement au niveau national (+0,1 enfant par femme depuis 2002), il s'est stabilisé en Poitou-Charentes depuis 2005.

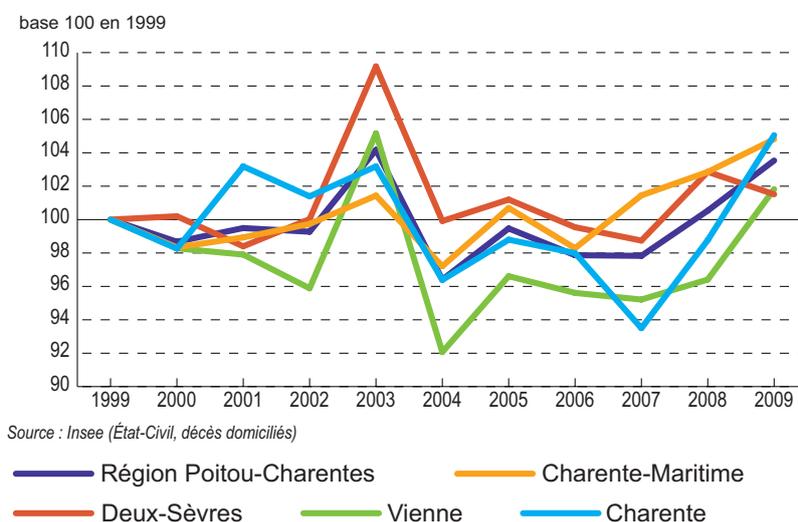
De plus en plus de naissances hors mariage

La région se distingue par une proportion de naissances hors mariage beaucoup plus importante qu'au niveau national. Le Poitou-Charentes se classe au 1^{er} rang des régions de France métropolitaine avec 62,9 % d'enfants hors mariage en 2009, contre 52,9 % au niveau métropolitain (53,7 % au niveau national). Suivent les régions Limousin (60,5 %) et Basse-Normandie (60,3 %). L'Alsace enregistre la plus faible part de naissances hors mariage, avec 44,8 %.

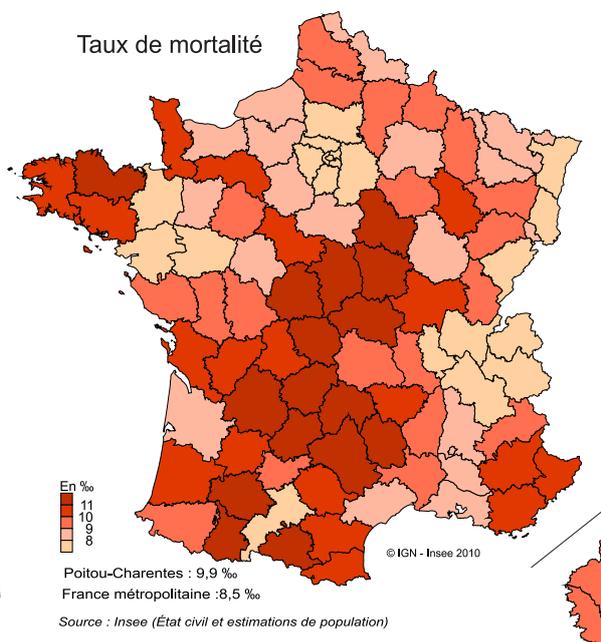
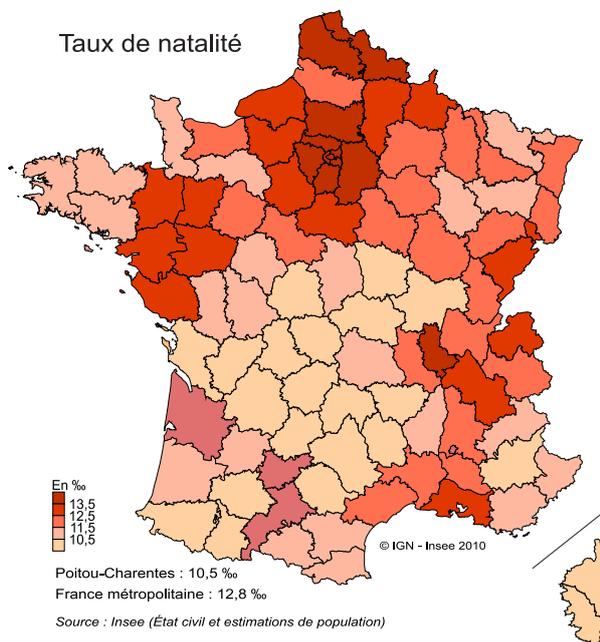
Les naissances hors mariage sont devenues majoritaires dans la région dès 2001, avec six ans d'avance sur la France métropolitaine.

La part des naissances hors mariage est la plus élevée chez les mères ouvrières ou celles sans activité professionnelle. D'ailleurs l'écart avec le niveau national du taux des naissances hors mariages peut s'expliquer en partie par la surreprésentation de ces deux catégories de mères dans la région. Au contraire, les femmes cadres, moins nombreuses dans la région, donnent moins souvent naissance à un enfant hors mariage.

Évolution des décès (illustration 4)



Taux de natalité et taux de mortalité en 2007 (illustration 5)



Une augmentation du nombre de décès supérieure à celle de la France

18 350 habitants de Poitou-Charentes sont décédés en 2009. Cette hausse de 3,0 % par rapport à 2008 est plus importante qu'en France métropolitaine (+1,1 %). La plus forte augmentation se situe en Charente, avec 6,4 % de décès supplémentaires par rapport à 2008. Les Deux-Sèvres sont seules à enregistrer une baisse du nombre de décès (-1,3 %) (illustration 4).

Plus d'un décès sur trois (37,0 %) a lieu en Charente-Maritime. Ce département détient en 2008 le taux de mortalité le plus élevé de la région, avec 10,8 ‰. La Vienne enregistre le plus bas (9,0 ‰). Le taux de mortalité de la région est plus élevé qu'en moyenne métropolitaine (9,9 ‰ contre 8,5 ‰) et la classe au 4^e rang des taux de mortalité les plus élevés. Seuls le Limousin (avec 11,7 ‰), l'Auvergne (10,5 ‰) et la Bourgogne (10,3 ‰) la dépassent. La jeune Île-de-France enregistre un taux de mortalité de seulement 5,9 ‰ (illustration 5).

L'espérance de vie des femmes en Poitou-Charentes est supérieure à la moyenne nationale

En 2007, en Poitou-Charentes, l'espérance de vie à la naissance des hommes était de 77,5 ans, légèrement supérieure à la moyenne nationale (77,4 ans). Celle des femmes, plus importante, atteignait 85,0 ans, soit plus que la moyenne nationale (84,3 ans). Le Poitou-Charentes se situe ainsi au deuxième rang des régions françaises pour l'espérance de vie féminine, juste derrière Rhône-Alpes (85,2 ans).

Si un garçon né en 2007 en Charente connaissait tout au long de sa vie les mêmes conditions de mortalité qu'aujourd'hui, il vivrait 1,2 an de plus qu'un garçon né en Charente-Maritime. Son espérance de vie serait de 78,1 ans contre 76,9 ans.

Une fille née en 2007 dans la Vienne peut espérer vivre 1,1 an de plus qu'une fille née en Charente-Maritime (85,6 ans contre 84,5 ans).

Un solde naturel en baisse

Le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès. Cependant, cet excédent naturel a nettement diminué entre 2008 et 2009, passant de 1 218 à 371. Cette baisse est due essentiellement au département de la Charente qui a conjugué un nombre de naissances en baisse et une hausse du nombre de décès. En 2009, la baisse du solde naturel est de 519 dans ce département. Les autres départements ont également connu une détérioration de leur solde naturel. La Charente-Maritime est toujours largement déficitaire alors que les Deux-Sèvres et la Vienne, traditionnellement excédentaires, ont

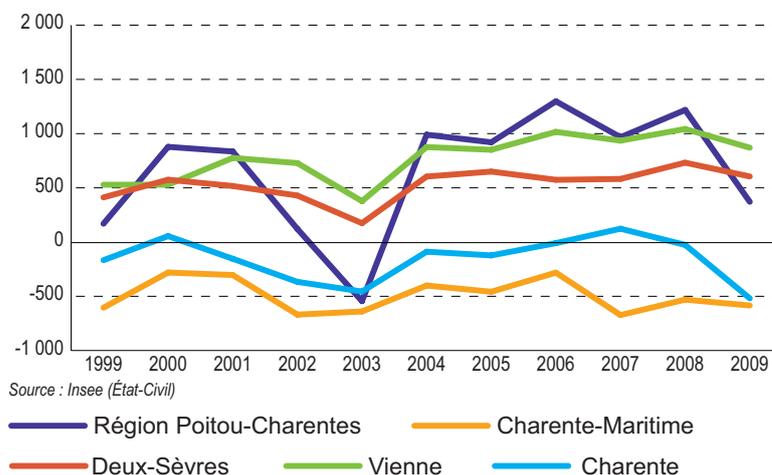
enregistré une légère baisse, due à une baisse des naissances pour les Deux-Sèvres, et à une augmentation des décès pour la Vienne (illustration 6).

Moins de mariages...

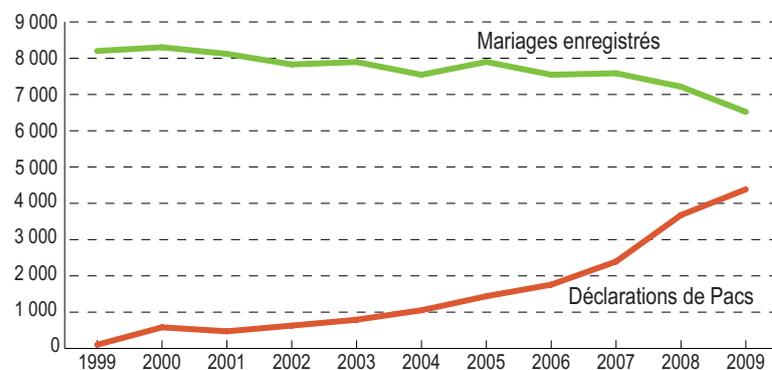
Seuls 6 500 mariages ont été célébrés en Poitou-Charentes en 2009, contre 7 200 l'année précédente (illustration 7).

Si on se limite aux mariages des personnes résidant en Poitou-Charentes seuls 5 700 cérémonies ont été célébrées, contre 6 300 en 2008. Aucun département n'est épargné par ce recul. La Charente-Maritime compte le plus grand nombre de mariages, mais c'est également le département

Solde naturel (illustration 6)



Évolution des mariages et Pacs en Poitou-Charentes (illustration 7)



Note de lecture : Les mariages enregistrés comprennent tous les mariages célébrés dans la région, même si le domicile conjugal est extérieur à la région.

où la baisse du nombre de cérémonies est la plus importante (1 900 en 2009 contre 2 200 en 2008, soit une baisse de 14 %).

Non seulement la baisse du nombre de cérémonies observée en Poitou-Charentes (-10,3 % en un an), est deux fois plus importante qu'au niveau métropolitain (-5,2 %), mais encore se marie-t-on moins dans la région : le taux de nuptialité (rapport du nombre de mariages à la population) atteint 3,7 ‰ en 2007, inférieur aux 4,1 ‰ de la métropole.

... mais plus de Pacs

Le nombre de Pacs déclarés ne cesse d'augmenter : +19,3 % entre 2008 et 2009 en Poitou-Charentes (+19,6 % au niveau métropolitain). Cette progression est cependant moindre que les années précédentes : le nombre de Pacs signés en région avait crû en moyenne de 36 % par an entre 2004 et 2008, moyenne identique au niveau métropolitain.

En 2009, les Pacs représentent 44 % des unions picto-charentaises (mariages + Pacs), soit un peu plus qu'au niveau métropolitain (41 %).

La Charente-Maritime concentre plus de 40 % des Pacs de la région, contre 8 % seulement pour la Charente.

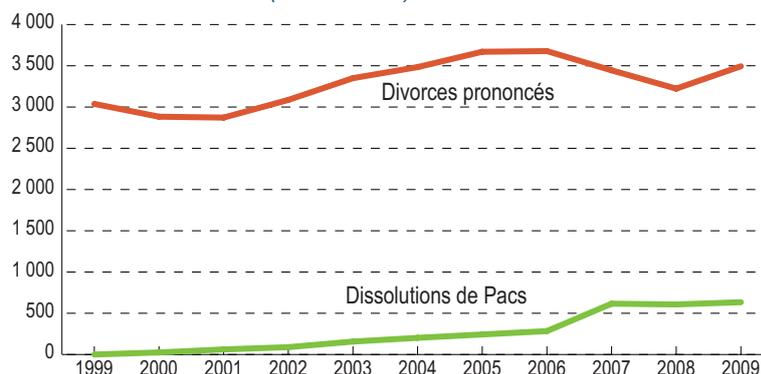
Un peu plus de séparations

3 500 divorces ont été prononcés en 2009 en Poitou-Charentes, soit un retour au niveau de 2007 après une légère baisse en 2008. Au niveau national, la tendance est à la baisse depuis 2005 (illustration 8).

En 2009, 14,5 Pacs picto-charentais sur 100 signés sont dissous (15,2 en France). Le nombre de dissolutions prononcées se maintient au-dessus de 600 par an depuis 2007. Dissolution de Pacs ne signifie pas forcément séparation puisque, au niveau national, un tiers des Pacs dissous débouchent sur un mariage... ■

Hubert PODEVIN

Évolution des divorces et dissolution de Pacs en Poitou-Charentes (illustration 8)



Source : Ministère de la Justice

Définitions

Le bilan démographique donne la population de la France et des régions estimée au 1^{er} janvier 2010 et la population des départements estimées au 1^{er} janvier 2009. Ces estimations de population sont provisoires et réalisées en actualisant la population de 2008 issue du recensement grâce à des estimations d'une part du solde naturel et d'autre part, du solde migratoire.

Les statistiques d'état civil sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

Le **solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. Il est parfois exprimé en « nombre d'enfants pour 100 femmes ».

L'**espérance de vie à la naissance** est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Le **taux de nuptialité** est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Pour en savoir plus

« Bilan démographique 2009 : Deux pac pour trois mariages », INSEE Première n° 1276 - Janvier 2010

« 165 000 personnes arrivées en Poitou-Charentes en 5 ans », INSEE, Décimal n°293 - juillet 2009

« Le littoral et les grandes agglomérations, moteurs de la croissance démographique », INSEE, Décimal n°286 - janvier 2009

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 972 724 000 (tarification appel local)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU
Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET

Dépôt légal janvier 2011
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC31056